

CSAPA en milieu pénitentiaire

Centre de soins d'accompagnement et de
prévention en addictologie











CHU de NANTES

- Pôle urgences : **UCSA** (Unité de consultations et de soins ambulatoires).
- Pôle de Psychiatrie :
 - **SMPR** (Service médico-psychologique régionale)
 - **CSAPA** (Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie)

Différents sites d'intervention:

- Maison d'arrêt Hommes
- QCP
- Maison d'arrêt femmes
- Centre de détention
- Centre de semi-liberté
- Etablissement pour mineurs
- Centre médico-psychologique

Parcours de l'arrivant:

- Entretien pénitentiaire
- Entretien médical
- Entretien infirmier psy
- Entretien CPIP

(Quartier arrivant: affectation de 8 jours)

Offre de soins du CSAPA:

- La demande de soins: courriers, orientations, signalements ...
- Entretiens d'accueil et d'évaluation
- Offres de soins :
 - Suivi individuel
 - Médiations groupales: certaines à vocation thérapeutique d'autres du côté de l'échange, de l'information

En milieu fermé:

- Pas d'obligation de soin durant l'incarcération
- Pas de prise médicamenteuse sans l'accord du patient
- Pas de choix libre des intervenants du côté du soin
- Incitation au soin par les RPS, obtention d'aménagement de peine

En milieu ouvert:

L' Obligation de soin:

- L'expertise psychiatrique préalable n'est pas nécessaire pour l'ordonner ou la supprimer.
- - Elle peut être ajoutée ou supprimée par ordonnance du juge de l'application des peines à tout moment de la mise en œuvre de la mesure.
- - Le dispositif repose sur la production d'un justificatif de suivi par l'intéressé
- la concertation entre l'autorité judiciaire et le personnel de santé reste à la discrétion des acteurs de terrain.

En milieu ouvert:

L'injonction de soin:

- L'expertise médicale préalable est nécessaire pour l'ordonner ou la prononcer et la supprimer, le cas échéant après débat contradictoire.
- - Elle peut être ajoutée à tout moment de la peine par le juge de l'application des peines.
- - Le médecin coordonnateur sert d'interface entre le médecin traitant et le juge de l'application des peines.

En milieu ouvert:

- son champ d'application a été étendu par la loi du 10/08/07 à la plupart des actes de violence qu'ils soient de nature sexuelle ou non
- Sur le même modèle avec non pas un médecin coordonateur mais un médecin « relais » le cadre législatif a créé l'injonction thérapeutique du côté de des délits en lien avec des conduites addictives
- Possibilité de demande de suivi sans obligation légale associée même avec des antécédents d'incarcération

Soin en prison:

Contraintes et libertés:

I) En lien avec le fonctionnement de l'institution pénitentiaire:

- Microcosme clos avec présence de multiples intervenants: surveillants, CPIP, prof, formateurs, magistrats, bénévoles, représentants religieux, entrepreneurs, pharmaciens, soignants somatiques, psy
- Vie carcérale ponctuée par les promenades, blocages, parloirs, cantine, briefing, gamelle...

Soin en prison:

Contraintes et libertés:

- Nécessité de la présence de surveillants au niveau de l'espace de soin pour recevoir un patient en consultation
- Stigmatisations à l'œuvre entre les détenus

II) En lien avec la prison en elle-même:

- Place différente des produits: rareté de l'alcool, de l'héroïne, de la cocaïne, prépondérance du cannabis, des médicaments et de leur détournement

Soin en prison:

Contraintes et libertés:

- Poursuite ou non de conduites de shoot
- Redéfinition des frontières de l'intime: place du Regard (autres détenus, surveillants, soignants..), modifications dans les interrelations avec les membres de l'entourage et au sein des dynamiques familiales, conjugales
- Epreuves de la séparation avec le déploiement de tous les affres possibles (appels pluriquotidiens avec portable en cellule, évasion tel le chevalier servant, scarifications...) avec dépossession de la date de libération

Soin en prison: Contraintes et libertés:

III) En lien avec le cadre de soin:

- Un soin en prison est-il possible? Représentations associées aux soignants qui interviennent en détention, place du secret professionnel, valeur accordée à la parole du soigné dans ce lieu si particulier
- Passage obligatoire par l'équipe du csapa si initialisation d'un traitement de substitution
- possibilités de conflictualisation lors du suivi

Soin en prison:

Contraintes et libertés:

- Large offre de soin du côté de la groupalité avec une richesse des moments vécus lors de ces temps
- Question des faits commis à l'origine de cette rencontre; place de la honte, culpabilité
- L'oubli des « murs »: impacts du temps passé en détention; adaptation à cet environnement; repères qui changent progressivement, insidieusement...

Soin en prison: Contraintes et libertés:

IV) En lien avec les médicaments:

- absence de plusieurs prescripteurs et informatisation des prescriptions
- Distribution des médicaments en quotidien au niveau de l'espace infirmerie, à la semaine en cellule, à la vue de nombreuses personnes....
- Moments propices aux informations concernant les médicaments prescrits; tentatives de levée des confusions à l'œuvre
- La question du « dépannage » en médicaments



MERCI DE VOTRE ATTENTION

et maintenant

PLACE A LA DISCUSSION